

# Micro, petites et moyennes entreprises :

principaux développements et mise à jour  
des discussions menées par le Groupe de  
travail informel avec les membres de  
l'Organisation mondiale du commerce

---

avril 2021

Julian Mukiibi  
Leslie Sajous

## **L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Institut international du développement durable (IISD) est un laboratoire d'idées indépendant et primé qui vise à accélérer le développement de solutions pour parvenir à un climat stable, à la gestion durable des ressources et à des économies équitables. Nos travaux inspirent de meilleures décisions et suscitent la prise de mesures concrètes pour aider les gens et la planète à prospérer. Nous mettons en lumière ce qui peut être réalisé grâce à la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les communautés. Le personnel de l'IISD fort de plus de 120 membres, et ses quelque 150 associé(e)s et consultant(e)s viennent du monde entier et leurs formations couvrent maintes disciplines. Avec des bureaux à Winnipeg, Genève, Ottawa et Toronto, notre travail touche des vies dans près de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

## **CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE**

CUTS International, Genève est une ONG sans but lucratif qui catalyse les voix en faveur du développement commercial et des politiques équitables qu'expriment les pays du Sud dans les débats internationaux sur le commerce et le développement à Genève. Nous et nos organisations sœurs de CUTS situées en Inde, au Kenya, en Zambie, au Vietnam, au Ghana et à Washington avons marqué de notre empreinte le secteur de la gouvernance économique dans le monde en développement.

## **TAF2+**

Le Gouvernement du Royaume-Uni a créé le Fonds pour la défense du commerce et des investissements (Trade and Investment Advocacy Fund - TAF2+) dans le but de fournir un soutien à la demande émanant des responsables des politiques commerciales et des négociateurs dans les pays, les communautés et les organisations admissibles.

Les différentes formes d'assistance que fournit le TAF2+ sont les suivantes :

- Des informations, des analyses et des conseils impartiaux sur les aspects techniques et juridiques des négociations commerciales, ainsi que sur la formulation de positions de négociation ;
- De la formation, du renforcement des capacités et des stages s'adressant aux fonctionnaires et aux organisations compétentes ;
- Un appui logistique limité pour la participation aux négociations et aux réunions stratégiques.

Le TAF2+ est géré au nom du le Gouvernement du Royaume-Uni par un gestionnaire du Fonds (FM) : CowaterSogema et Saana Consulting.

Micro, petites et moyennes entreprises : principaux développements et mise à jour des discussions menées par le Groupe de travail informel avec les membres de l'Organisation mondiale du commerce

**Micro, petites et moyennes entreprises : principaux développements et mise à jour des discussions menées par le Groupe de travail informel avec les membres de l'Organisation mondiale du commerce**

avril 2021

Julian Mukiibi et Leslie Sajous

*Le dossier de négociation a bénéficié des contributions à la recherche de Rhea Pradeep et de Chidochashe Ncube et a été examiné de manière approfondie par Sofia Baliño et Rashid S. Kaukab.*

*Le présent document a été produit au moyen d'un financement du programme UK Aid par le gouvernement britannique. La subvention intégrale, appelée Umbrella Grant, est un projet relevant du Trade and Investment Advocacy Fund (TAF2+). Il est mis en œuvre par l'Institut international du développement durable, en consortium avec CUTS et le cabinet de conseil BKP Economic Advisors.*

*Les opinions exprimées dans la publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du gouvernement du Royaume-Uni ni celles de TAF2+.*

**SIÈGE DE L'IISD**

111 Lombard Avenue, Suite 325  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3B 0T4

**Tel:** +1 (204) 958-7700

**Website:** [www.iisd.org](http://www.iisd.org)

**Twitter:** @IISD\_news

**CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE**

37-39, Rue de Vermont  
1202 Geneva, Switzerland

**Tel:** +41 (0) 22 734 60 80

**Fax:** +41 (0) 22 734 39 14

**Email:** [geneva@cuts.org](mailto:geneva@cuts.org)

**Website:** [cuts-geneva.org](http://cuts-geneva.org)

## Abrégé

À la 11e Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2017, un groupe de Membres de l'OMC a publié une déclaration conjointe établissant un Groupe de travail informel (GTI) sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). L'objectif primordial du groupe est de promouvoir l'intégration des MPME dans le système commercial multilatéral.

S'appuyant sur un mémoire antérieur, cette note fait le point sur le travail du GTI consacré aux MPME de juin à décembre 2020. Il met en lumière les répercussions de la récente pandémie de COVID-19 sur les MPME, y compris les MPME dirigées et détenues par des femmes, ainsi que les interventions réalisées à ce jour.

# Table des matières

1.0 Introduction.....	1
2.0 Défis liés à la COVID-19 pour les MPME et interventions de politique publique.....	2
2.1 Réponses internationales et régionales .....	5
2.2 Réponses nationales.....	6
3.0 Programme de travail et activités du GTI sur les MPME : juin à décembre 2020 .....	8
3.1 Collecte et tenue à jour des renseignements relatifs aux MPME .....	9
3.2 Accès à l'information .....	10
3.3 Facilitation des échanges et MPME .....	12
3.4 Inclusion des MPME dans l'élaboration de la réglementation dans le domaine du commerce.....	13
3.5 Les MPME et la base de données intégrée de l'OMC.....	14
3.6 Aspects liés au commerce de l'accès des MPME aux financements et aux paiements transfrontières .....	15
4.0 Plan de travail futur.....	17
Références.....	22

## Liste des abréviations

<b>AFE</b>	Accord sur la facilitation des échanges
<b>BDI</b>	Base de données intégrée
<b>CM12</b>	Douzième Conférence ministérielle (OMC)
<b>COVID-19</b>	Maladie du coronavirus 2019
<b>EPC</b>	Examen des politiques commerciales
<b>G20</b>	Groupe des 20 pays du G20
<b>GESI</b>	Égalité des sexes et inclusion sociale
<b>GTH</b>	Global Trade Helpdesk
<b>GTI</b>	Groupe de travail informel
<b>ITC</b>	Centre du commerce international
<b>LEI</b>	Identifiant d'entité juridique
<b>MPME</b>	Micro, petites et moyennes entreprises
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>UNDESA</b>	Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies

## 1.0 Introduction

Au début de 2017, un groupe de membres de l'OMC se proclamant « Amis des MPME » a tenu des discussions informelles sur la façon dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourrait promouvoir l'intégration des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le système commercial international<sup>1</sup>. Le 13 décembre 2017, en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Buenos Aires, 87 membres de l'OMC ont publié une déclaration conjointe établissant un programme de travail informel sur les MPME qui serait ouvert aux membres intéressés. L'objectif global de l'initiative était de soutenir l'intégration des MPME dans le cadre commercial multilatéral. Ce faisant, le Groupe de travail informel (GTI) a précisé qu'il ne visait pas à négocier de nouvelles règles, mais plutôt à délibérer et à convenir « d'un résultat multilatéral visant à établir un programme de travail formel pour les MPME » (OMC, 2017b)<sup>2</sup>.

Depuis sa création, le GTI sur les MPME a mené une série de discussions thématiques sur les divers défis que les MPME doivent relever parallèlement à leur participation au commerce international. En 2019, les discussions du groupe ont évolué vers un format structuré pour aboutir à un résultat au moment de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12). Initialement prévue pour juin 2020, la rencontre a été reportée en raison de l'écllosion de pandémie de COVID-19, les éléments d'information disponibles actuellement indiquant que la conférence pourrait avoir lieu à la fin de 2021. Dans l'intervalle, le GTI sur les MPME a poursuivi ses travaux. En décembre 2020, il a adopté un ensemble de six recommandations et déclarations visant à soutenir l'intégration des MPME dans le commerce mondial.

Le présent document donne un aperçu des principaux développements ayant un impact sur les MPME dans le monde ainsi que du travail accompli par le GTI sur ceux-ci de juin à décembre 2020. Il s'appuie sur un mémoire antérieur concernant le travail du groupe depuis sa création et incorpore certaines des considérations clés sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (Leal Campos et al., 2020). Il note également l'impact de la pandémie sur les MPME et les interventions de politique publique pouvant être observées aux niveaux national, régional et international à ce jour. Enfin, le mémoire résume certaines des prochaines étapes immédiates pour le GTI, en particulier dans la période précédant la CM12.

---

<sup>1</sup> Préalablement aux réunions des Amis des MPME, certains membres de l'OMC avaient exprimé leur intérêt pour engager une conversation sur cette question en préparation de la précédente Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi, au Kenya, en décembre 2015.

<sup>2</sup> Pour un compte rendu détaillé de l'évolution du groupe, voir Leal Campos et al., 2020.

## 2.0 Défis liés à la COVID-19 pour les MPME et interventions de politique publique

La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise sociale, sanitaire et économique sans précédent dont la dévastation a été ressentie dans le monde entier (Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies [UNDESA], 2020). La gravité de la pandémie a incité les gouvernements à imposer plusieurs mesures visant à freiner la propagation et la gravité du virus, telles que le confinement, l'interdiction des déplacements et le couvre-feu. Bien que nécessaires du point de vue de la santé publique, ces mesures ont également fait subir de graves préjudices à l'économie mondiale, notamment à travers des perturbations de la production, un effondrement de la consommation et des réactions défavorables des marchés boursiers (Organisation de coopération et de développement économiques, 2020). Au cours des deux prochaines années, les pertes de production cumulées projetées pourraient s'élever à plus de 8 500 milliards de dollars selon certaines estimations, éliminant presque tous les gains de production obtenus durant les quatre années précédentes (UNDESA, 2020).

Les MPME, qui sont par nature à plus forte intensité de main-d'œuvre que les autres entreprises, ont été particulièrement affectées par la pandémie (Zeidy, 2020). Un autre facteur qui les rend vulnérables aux chocs est la diminution de leurs réserves de liquidités. Les MPME ont généralement des stocks moindres : elles ont des marges bénéficiaires relativement faibles et des réseaux de fournisseurs moins étendus (UNDESA, 2020). Elles ont également des alternatives financières limitées, car elles manquent souvent d'actifs susceptibles d'être cédés ou utilisés à titre de garantie pour de nouvelles lignes de crédit (Zeidy, 2020).

En 2020, la Asia Pacific MSME Trade Coalition (AMTC – Coalition des MPME de l'Asie-Pacifique) a mené une étude portant sur les effets de la pandémie sur les MPME dans la région, alors que la COVID-19 en était à ses débuts. Elle a permis de constater que 50 % de toutes les MPME ayant participé à l'enquête avaient moins d'un mois de réserves de liquidités. Sans autres sources de capitaux, les perspectives de survie de ces entités seraient difficiles (Elms, 2020).

Les confinements, les fermetures d'entreprises et les couvre-feux imposés dans la plupart des pays ont réduit la production de biens, ce qui a précipité la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales (Karr et al., 2020). La COVID-19 a également provoqué une chute des prix des produits de base pour le pétrole et les métaux, tout en entraînant une baisse de plus de 20 % des exportations de peaux et de produits en cuir, de chaussures, de véhicules et de vêtements (Tembo, 2020). La Chine, l'Union européenne et les États-Unis représentent respectivement 63 % et 64 % des chaînes d'approvisionnement des importations et des exportations. Ces puissances sont également des importateurs majeurs de matières premières, de pièces détachées et de composants. Les mesures de confinement de la COVID-19 imposées par ces pays ont eu de graves répercussions sur les chaînes mondiales de l'offre et de la demande. En conséquence, les entreprises ont été confrontées à une baisse de la demande, à l'annulation



des commandes à l'exportation, à des pénuries de matières premières et à des perturbations du transport (Zeidy, 2020).

Le Centre du commerce international (ITC, 2020) prévoit que les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement réduiront les intrants manufacturiers dans le monde d'au moins 288 milliards de dollars. Bien que les grandes comme les petites entreprises aient été affectées par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les MPME ont été touchées de façon disproportionnée. Elles ont eu de la difficulté à se tourner vers de nouveaux fournisseurs pour s'approvisionner en intrants essentiels, tout en ne disposant pas suffisamment de capital permettant d'absorber les augmentations de prix (OMC, 2020c). Ces perturbations ont eu un effet d'entraînement sur la demande d'approvisionnements et ont exposé les MPME à des pénuries de liquidités, ce qui a nui à leur capacité de fonctionner.

La plupart des MPME sont concentrées principalement dans le secteur manufacturier, les services et le tourisme, qui sont très vulnérables aux effets néfastes de la pandémie. L'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies prévoit que les arrivées de touristes internationaux pourraient diminuer de 60 à 80 %, soit une baisse de 15 à 20 fois plus importante que celle observée pendant la crise financière mondiale de 2008 (ITC, 2020). La réduction considérable des voyages et du tourisme internationaux a fait courir un risque accru de fermeture à de nombreuses MPME, privant d'emploi des millions de personnes dans de nombreuses économies tributaires du tourisme (UNDESA, 2020).

Les MPME ont adopté diverses stratégies pour tenter d'atténuer les effets de la pandémie. De nombreuses entreprises ont dû licencier des employés, contracter des dettes et vendre des actifs (Ncube, 2020). Certaines entreprises ont pris des mesures visant à mieux résister aux chocs en adoptant de nouveaux systèmes de commerce électronique pouvant leur permettre de poursuivre une grande partie de leurs activités et de leurs ventes en mode virtuel. D'autres ont subi une transformation complète au cours de laquelle elles ont commencé à créer de nouveaux produits, tels que des masques et de l'équipement de protection individuelle, afin de répondre à la demande pendant la pandémie (Ncube, 2020).

Diverses organisations tentent de surveiller les répercussions particulières de la pandémie de COVID-19 sur les MPME dirigées par des femmes, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Selon Sreelakshmi Papineni (2002), économiste au Laboratoire d'innovation sur le genre pour l'Afrique de la Banque mondiale, « en dégagant des données pour la région africaine, nous avons constaté que les entreprises appartenant à des femmes étaient plus susceptibles, dans une proportion de 5,9 points de pourcentage, de fermer leurs portes par rapport à celles appartenant à des hommes »<sup>3</sup>. En

---

<sup>3</sup> Sreelakshmi Papineni a présenté un projet de recherche mondial axé sur les contraintes résultant du genre, fondé sur une collaboration entre Facebook, l'OCDE et la Banque mondiale, dans le cadre de laquelle des données ont été collectées auprès de 26 000 propriétaires et gérants d'entreprises et analysées entre le 28 et le 31 mai 2020 dans 50 pays. Il s'agit de la première analyse d'une série de six enquêtes de Facebook sur l'avenir des entreprises dans le cadre de la COVID-19.

Ouganda, 61 % des petites entreprises dirigées par des femmes n'ont généré aucun revenu, contre 22 % des entreprises dirigées par des hommes. Le Rwanda et l'Afrique du Sud ont affiché des tendances semblables (Finmark Trust, n.d.). En ce qui concerne le Moyen-Orient, des données récentes montrent que 27 % des entreprises appartenant à des femmes ont fermé leurs portes en Palestine. En comparaison, 53 % des femmes propriétaires d'entreprises ont déclaré qu'elles envisageaient de mettre à pied leurs employés (ONU Femmes, 2020).

L'un des principaux défis à relever par les MPME appartenant à des femmes est de définir et de collecter des données précises, ce qui rend difficile l'analyse de leurs besoins particuliers et la prestation d'un soutien pertinent, à caractère financier ou autre. Lors d'un webinaire organisé par Women Entrepreneurs Financial Initiative (We-Fi), Stephanie Oula, gestionnaire de partenariat de Data2X pour les données sur l'inclusion financière des femmes, a déclaré que « si les gouvernements et les fournisseurs de services financiers ne peuvent pas identifier ou n'ont pas suivi les entreprises appartenant à des femmes, cela peut avoir une incidence négative sur la façon dont les gouvernements conçoivent des programmes de soutien pour les femmes entrepreneures les plus touchées » (We-Fi, 2020).

Les réponses du gouvernement aux défis particuliers auxquels font face les femmes doivent également tenir compte des besoins particuliers des femmes entrepreneures, qui peuvent différer de ceux de leurs homologues masculins. Par exemple, au Bangladesh, les femmes entrepreneures demandent au gouvernement des allocations spéciales de fonds de roulement et d'autres formes de soutien financier pour se remettre des pertes subies par les répercussions de la COVID-19. « Sans le soutien du gouvernement, les femmes entrepreneures ne seront pas en mesure de maintenir le cap », a affirmé Selima Ahmad, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie des femmes du Bangladesh (BWCCI). Elle a décrit les répercussions de la COVID-19 sur les femmes entrepreneures de son pays aux participants à un webinaire. En plus des lourdes pertes de revenu, les entreprises ont dû faire face aux charges obligatoires, telles que le loyer et les services publics, qui ont surgi pendant la première vague de la pandémie alors qu'elles avaient dû stopper leurs activités. « Il en a résulté que de nombreuses entrepreneures ont été confrontées à des défis sociaux, économiques et mentaux, y compris la violence familiale », a-t-elle poursuivi (The Daily Star, 2021).

Toutefois, d'autres recherches ont révélé que les MPME dirigées par des femmes avaient tendance à être plus solides et à adopter des stratégies d'affaires plus prudentes, ce qui les rend plus résilientes en cas de crise, y compris dans les situations d'urgence de santé publique telles que la COVID-19 (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, 2020). Ces résultats ont été présentés dans une étude menée en 2017 auprès de 11 000 entreprises publiques à l'échelle mondiale, qui a permis de constater que les entreprises dirigées par des femmes avaient tendance à surpasser les entreprises dirigées par des hommes. Cela était attribuable en partie au fait que « les femmes ont tendance à être plus prudentes dans leurs prévisions [commerciales], ce qui laisse plus de place aux surprises positives » (Cho Walsgard, 2017).

La pandémie a démontré que, lorsque l'on examine les questions de politiques relatives aux MPME, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (GESI) sont des considérations importantes. Un réseau en ligne de spécialistes de politiques publiques, axé sur les pays en développement, connu sous le nom de Groupe de travail sur le genre, l'inclusion sociale et le commerce (GST)<sup>4</sup> définit le GESI comme étant le processus d'amélioration des conditions de tous les individus et groupes défavorisés. Il vise à inclure les personnes marginalisées et à renforcer leurs capacités, leurs possibilités et leur dignité par rapport à leur rôle dans le système commercial, qu'il s'agisse de consommateurs, de producteurs ou de commerçants (Groupe de travail GST, n.d.). Le GESI est un aspect fondamental des droits de la personne et de la justice sociale ainsi qu'une condition préalable à l'amélioration du processus de développement, dans la mesure où il met les préoccupations de nature sociale au premier plan des interventions (Integrity Action, 2021). De telles questions n'ont pas encore été abordées dans le GTI sur les MPME, car il est entendu que le GTI sur le commerce et l'égalité des sexes, récemment établi, traitera des questions du GESI.

Conscients que les répercussions économiques plus vastes de la pandémie sont souvent les plus évidentes en raison de ses effets négatifs sur les MPME, la communauté internationale et les gouvernements nationaux ont élaboré diverses interventions de politique publique visant à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les MPME (ITC, 2002). Des exemples de ces réponses sont décrits brièvement ci-dessous.

## 2.1 Réponses internationales et régionales

Les organisations et coalitions internationales ont pris plusieurs mesures visant à renforcer l'écosystème mondial des MPME et leur résilience face aux effets néfastes de la pandémie (Ncube, 2020). Le Pacte mondial des Nations Unies a publié un appel intitulé Unifier les entreprises pour répondre à la pandémie de COVID-19. Cette initiative appelle le secteur privé à accorder une attention particulière aux MPME, en encourageant les entreprises à réagir avec souplesse, compassion et solidarité aux effets de la pandémie et à honorer dans la plus grande mesure possible les contrats actuels (Pacte mondial des Nations Unies, 2020). Entre-temps, la Chambre de commerce internationale a lancé un appel à l'action intitulé Sauvons nos PME (SOS), qui met en relief la façon dont la COVID-19 a été préjudiciable aux petites et moyennes entreprises (PME) et à leurs employés. Elle plaide en faveur de politiques et de réponses fiscales efficaces aux niveaux international et national, y compris la fourniture de ressources et d'instruments qui aideront les PME à traverser le choc économique (Ncube, 2020).

Au niveau intergouvernemental, l'ITC a travaillé avec divers gouvernements pendant la pandémie. Par exemple, par l'intermédiaire de son pôle Commerce pour le développement durable (T4SD) en République démocratique populaire lao, l'ITC a fourni des conseils, de l'aide et des informations à plusieurs bénéficiaires du secteur agricole afin de les aider à faire face à la pandémie (Shah, 2020). L'ITC a également fourni un soutien à distance aux jeunes employés

---

<sup>4</sup> Le Groupe de travail sur le genre, l'inclusion sociale et le commerce fait partie d'une subvention également financée par TAF2+ ; des renseignements détaillés sont disponibles à <https://www.genderandtrade.com/about-gst-wg>

du ministère de l'Hôtellerie et du Tourisme du Myanmar en améliorant leurs compétences en communication en temps de crise et leurs plans de médias numériques (ITC News, 2020). La Banque africaine d'import-export s'est associée à l'ITC pour lancer le programme de formation « Comment exporter au sein de la ZLECA » (Zone de libre-échange continentale africaine). Ce programme de formation vise à donner aux propriétaires de petites entreprises et aux jeunes entrepreneurs africains les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour tirer parti des opportunités commerciales qui ont émergé, à présent que la mise en œuvre de la phase I de la Zone de libre-échange continentale africaine est en bonne voie (Tembo, 2020). Le programme de formation aide également les petites entreprises à faire partie des chaînes de valeur régionales, en particulier en préparation à une reprise après la COVID-19.

En ce qui concerne le GTI sur les MPME, les membres de l'OMC ont également reconnu que les MPME étaient à l'avant-garde dans le traitement des effets secondaires négatifs de cette pandémie mondiale et qu'elles nécessiteraient un soutien particulier. À cette fin, de nombreux membres du GTI et même des non-membres du groupe se sont réunis et ont publié une déclaration en mai 2020 visant à appuyer les MPME et le commerce durant la pandémie de COVID-19. Comme l'indique le rapport annuel du GTI pour 2020, « la déclaration fait l'éloge des mesures prises par les membres de l'OMC et encourage les membres à actualiser toutes les mesures liées au commerce dans le cadre de la COVID-19 à l'OMC afin de mettre à la disposition des MPME les renseignements les plus opportuns et les plus exacts » (OMC, 2020d). Deux webinaires ont également été organisés en 2020 pour aider les MPME au moment de la COVID-19. Trois bulletins ont été distribués pour faire le point sur le travail du GTI, y compris en réponse à la COVID-19. La publication du bulletin a également été l'occasion de renforcer les liens de communication entre les membres du GTI et le secteur privé (OMC, 2020d, 2020m).

Dans leur déclaration de décembre 2020, les membres du GTI ont reconnu les répercussions particulières de la pandémie de COVID-19 sur les MPME ainsi que la contribution unique que l'OMC peut apporter à la reprise après la crise. Dans l'annexe 6 de la déclaration, ils ont également reconnu que la pandémie avait créé d'autres difficultés pour les MPME dans l'accès au financement (OMC, 2020g). Plusieurs membres ont suggéré que « la COVID-19 et ses répercussions sur les MPME » devraient faire partie des questions qu'ils aborderont en 2021. Tous les membres du GTI ont également été invités « à soumettre directement à l'équipe de surveillance du commerce de l'OMC leurs mesures de soutien gouvernemental liées à la COVID-19, avec une indication explicite que ces mesures sont propres aux MPME, à des fins d'inclusion dans les données en ligne consacrées à la surveillance du commerce dans le cadre de la COVID-19 » (OMC, 2020m).

## 2.2 Réponses nationales

Au niveau national, il y a eu un large éventail d'interventions de politique publique. Leur ampleur et leur portée ont varié, reflétant souvent la taille du budget public du pays concerné et des secteurs les plus touchés par la pandémie (OMC, 2020l). Bien que les niveaux d'aide gouvernementale aient varié, les MPME de tous les secteurs ont déclaré que les mesures de

politique publique seront essentielles à leur survie, surtout compte tenu de la crise de liquidité à laquelle de nombreuses entreprises sont confrontées en raison de la COVID-19. Selon un sondage réalisé par l'ITC auprès de MPME de 136 pays, ces entreprises ont déclaré que des mesures telles que les exonérations d'impôt, les allègements fiscaux temporaires et les programmes financiers pourraient les aider à surmonter la pandémie, du moins à court terme (ITC, 2020).

La Banque mondiale a mis en place un tableau de bord qui suit les mesures que les pays déploient pour soutenir les MPME en réponse à la pandémie. Selon le tableau de bord, les actions suivantes ont été mises en œuvre à ce jour à l'échelle mondiale : 594 instruments de financement de la dette, 358 instruments de soutien à l'emploi, 314 instruments liés à la fiscalité, 136 mesures liées aux coûts des entreprises, 64 mesures pour les autres financements, 54 mesures pour accroître la demande, 45 mesures pour améliorer le climat des affaires et 35 mesures de conseil aux entreprises (Banque mondiale, n. d.).

Les politiques gouvernementales ont globalement cherché à protéger les entreprises axées sur l'exportation, principalement parce que les exportations aident à gagner des devises servant à payer les importations essentielles. Par exemple, le gouvernement du Bangladesh s'est engagé à payer les salaires des employés des industries axées sur l'exportation (ITC, 2020). Dans la plupart des pays, le financement du commerce a été mis à la disposition des entreprises sans difficulté. En Turquie, la Banque de crédit à l'exportation a prolongé de deux à six mois ses délais de remboursement des crédits et a porté ses modalités de crédit à deux ans en vue d'alléger le fardeau financier des entreprises (ITC, 2020). Certains pays ont modifié leurs procédures frontalières afin d'encourager la délivrance en temps opportun de documents commerciaux internationaux. Par exemple, l'Indonésie a introduit des procédures douanières accélérées pour les négociants réputés et les opérateurs économiques autorisés, tandis que la Chine a réduit de 20 % les frais de fret et d'installations portuaires (ITC, 2020).

Le calendrier de cette pandémie s'est avéré impossible à prédire, quand bien même le lancement de programmes de vaccination dans de nombreux pays a donné un certain espoir que le pire pourrait bientôt être passé. Il reste à déterminer ce que la COVID-19 signifiera pour les activités des MPME au cours de la dernière phase de la pandémie et de la reprise. Toutefois, la crise a mis en lumière certains des défis critiques auxquels les MPME sont depuis longtemps confrontées, poussant souvent les faiblesses existantes à leur point de rupture.

## 3.0 Programme de travail et activités du GTI sur les MPME : juin à décembre 2020

En mars 2020, le travail du GTI a été interrompu temporairement en raison de la pandémie de COVID-19, et toutes les réunions de l'OMC et celles liées à l'OMC ont été suspendues en raison des restrictions imposées sur les rencontres à Genève. Cependant, en juin, le groupe a repris les travaux visant à faire avancer le texte sur l'« ensemble de mesures destinées aux MPME », se réunissant en petits groupes et séances plénières, tenues dans des formats virtuels et hybrides (c.-à-d. permettant la participation à la fois en présentiel et en distanciel). Les parties prenantes, y compris le secteur privé et des organisations internationales, ont contribué aux discussions par le biais de webinaires.

Sur la base de ces travaux, le groupe a adopté un ensemble de six déclarations et recommandations le 11 décembre 2020 (OMC, 2020f). Selon un résumé de l'OMC,

l'ensemble de mesures comprenait un ensemble d'offres volontaires et non contraignantes concernant divers aspects, tels que la transparence et l'échange d'informations sur les MPME, la facilitation des échanges, l'accès au financement et aux paiements transfrontières, l'accès à l'information sur les marchés, ainsi que l'inclusion des MPME dans l'élaboration de la réglementation. Ce résultat fait suite à la Déclaration de Buenos Aires de 2017 du GTI, dans laquelle ses membres se sont engagés à éliminer les obstacles qui représentent une lourde charge pour les MPME souhaitant participer au commerce international (OMC, 2020n).

L'approbation de l'ensemble des six recommandations et déclarations a eu lieu lors de la dernière réunion du GTI de l'année, qui s'est tenue le 11 décembre 2020. Lors de la réunion, la Malaisie et le Pakistan n'ont pas approuvé l'ensemble de mesures, en attendant leur examen par leurs capitales respectives. L'Ukraine a annoncé son intention de soutenir officiellement l'ensemble de mesures et de rejoindre le GTI sur les MPME, ce qui en fait le 91<sup>e</sup> membre du groupe. Maurice a également fait part de son intention d'approuver le document. Les membres ont décidé que l'approbation de l'ensemble de mesures resterait ouverte jusqu'à ce qu'un moment soit convenu afin que les autres membres intéressés de l'OMC puissent les avaliser. Les membres du GTI ont été invités à entreprendre des activités de sensibilisation auprès des membres non signataires de l'OMC afin d'obtenir un appui pour l'ensemble de mesures (OMC, 2020l).

Un aperçu des principales questions abordées dans la préparation de l'approbation de décembre, tiré en grande partie de l'analyse des rapports des réunions tenues au cours des six derniers mois de 2020 et des recommandations et déclarations adoptées en décembre 2020, est donné ci-dessous.

### 3.1 Collecte et tenue à jour des renseignements relatifs aux MPME

La transparence est l'un des principaux piliers de l'OMC, l'institution surveillant activement les politiques commerciales nationales de ses membres. Cette fonction de transparence implique également la notification de ces politiques par les membres au secrétariat. Un tel travail joue un rôle crucial dans le bon fonctionnement du système commercial multilatéral, en veillant à ce que les délégations à Genève disposent des informations dont elles ont besoin pour négocier de nouvelles règles ou traiter de la question des frictions commerciales qui sinon pourraient mener à un différend commercial. L'un des outils essentiels pour ce travail de surveillance du commerce est le mécanisme d'examen de la politique commerciale (EPC). Tous les membres de l'OMC font l'objet d'examen périodiques de leurs politiques et de leur environnement macroéconomique. Cela nécessite un rapport du Secrétariat, un rapport du membre de l'OMC en question ainsi qu'une séance de plusieurs jours au siège de l'organisation où l'examen est passé en revue et où d'autres membres peuvent poser des questions et obtenir des réponses. La collecte et la mise à jour des données exigent et mobilisent des ressources importantes, de nature humaine, financière, technique et technologique, que tous les membres de l'OMC ne possèdent pas nécessairement. Cette tâche devient encore plus difficile lorsqu'il s'agit de collecter des données désagrégées pour les MPME.

Dans le cadre du travail réalisé à ce jour, le GTI s'est demandé si ces EPC pouvaient aussi servir d'instrument permettant de comprendre les politiques gouvernementales liées aux MPME et de déterminer les enseignements tirés et les pratiques exemplaires possibles. Depuis, ses membres ont adopté une recommandation consistant à collecter et à cataloguer les informations liées aux MPME en vue d'une utilisation et d'une consultation continues. Les membres de l'OMC fourniraient des renseignements sur les MPME conformément aux questions énumérées dans une liste de contrôle figurant à l'annexe 1 (OMC, 2020f). Cette présentation serait volontaire et serait fournie, dans la mesure du possible, dans le cadre de leur EPC. Les membres pourraient également fournir des renseignements supplémentaires qui ne figurent pas dans la liste de contrôle.

La liste de contrôle est divisée en trois grandes catégories, elles-mêmes comprenant de trois à quatre sous-catégories (OMC, 2020f) :

1. *Informations contextuelles* : définition des MPME pour l'analyse statistique et stratégique, statistiques disponibles sur le rôle des MPME dans l'économie et leur participation au commerce international, et statistiques sur la propriété des MPME par divers groupes.
2. *Cadre du marché* : références précises aux MPME dans ledit cadre, mécanismes de consultation permettant aux MPME de formuler des commentaires sur les lois et règlements nouveaux ou révisés, processus d'examen mis en œuvre pour les nouvelles lois ou règlements, et assistance visant à aider les MPME à se conformer aux nouvelles exigences.

3. *Programmes et politiques publiques* : programmes ou politiques généraux, dispositions des accords commerciaux régionaux et engagement de collaboration avec d'autres pays qui cherchent à relever les défis auxquels font face les MPME dans leur intégration au commerce international.

Il a également été demandé au Secrétariat de l'OMC de tenir une base de données des informations collectées pour (i) fournir aux membres un aperçu des données liées aux MPME, (ii) favoriser l'échange d'information entre les membres et (iii) éclairer l'analyse et les discussions sur les points liés aux MPME à l'ordre du jour des conseils et comités de l'OMC.

Compte tenu des besoins et contraintes spécifiques des pays en développement et des PMA, la recommandation permet « aux membres qui éprouvent des difficultés à collecter des informations sur les MPME qu'ils souhaitent fournir à l'appui de cette recommandation d'envisager, le cas échéant et volontairement, de demander une assistance technique au Secrétariat de l'OMC à cette fin » (OMC, 2020f).

## 3.2 Accès à l'information

Le nombre de règles et d'autres conditions nécessaires au bon déroulement des opérations commerciales entre les pays est vaste et complexe. Les MPME ont plus de difficulté à se repérer dans ces règles que les grandes entreprises disposant de ressources substantielles. Ces obstacles à l'accès à des informations pertinentes et en temps opportun sont préjudiciables aux processus de développement des activités de ces MPME et limitent leurs efforts d'intégration au commerce international. Tout au long de leurs délibérations, les membres du GTI ont reconnu que l'un des défis importants auxquels sont confrontées les MPME est de savoir comment obtenir toutes les informations pertinentes sur les règlements sur les transactions commerciales internationales, quel que soit leur secteur d'activité. La Déclaration sur l'accès à l'information, y compris à l'annexe 2 de la Déclaration sur les micro, petites et moyennes entreprises (INF/MSME/4), vise à relever ce défi par une mise en service opérationnelle réussie et rapide du Global Trade Helpdesk (GTH), soutenue par le questionnaire de référence de coordination du service d'assistance du GTH (qui suit l'annexe 2).

Le Global Trade Helpdesk (GTH) est décrit comme étant une

initiative multi-agences menée conjointement par l'ITC, la CNUCED et l'OMC qui vise à simplifier les études de marché destinées aux entreprises, notamment les MPME, en intégrant les informations commerciales et économiques dans un guichet unique en ligne. En utilisant GTH, les entreprises peuvent comparer la demande de leurs produits sur différents marchés, explorer les tarifs et autres conditions d'accès aux marchés, accéder aux détails des acheteurs, naviguer dans les processus d'exportation nationaux et trouver des partenaires commerciaux (Global Trade Helpdesk, 2021c).



Le GTH recouvre un large éventail d'informations grâce à neuf outils, comme suit :

- (i) La TradeMap, qui fournit des indicateurs sur la performance des exportations, la demande internationale, les marchés alternatifs, et le rôle des pays concurrents du point de vue des produits et de celui des pays.
- (ii) La Market Access Map, qui présente les exigences douanières ainsi que les conditions d'accès aux marchés appliquées par plus de 200 pays et territoires.
- (iii) La base de données UNCTAD TRAINS, qui fournit des données sur les mesures non tarifaires dans la classification à 6 chiffres du Système harmonisé (SH) de plus de 90 pays.
- (iv) La Export Potential Map, avec une analyse commerciale des informations sur les exportations pour 222 pays et territoires et 4 064 produits.
- (v) Les Trade Information Portals, qui permettent de visualiser les guides étape par étape des procédures commerciales.
- (vi) La Sustainability Map, qui fournit des informations sur les initiatives de développement durable, les normes, les tendances, les codes de conduite et les protocoles de vérification dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- (vii) Le système ePing Alert, qui permet un accès rapide aux nouvelles mesures notifiées en vertu de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC
- (viii) Connect Americas, qui présente les procédures et réglementations du commerce international, ainsi que sur les possibilités de financement disponibles dans les pays membres de la Banque interaméricaine de développement (BID).
- (ix) Le Rules of Origin Facilitator, conçu pour aider les MPME à comprendre facilement les règles d'origine applicables à leurs produits exportés vers un autre pays (Global Trade Helpdesk, 2021a).

Le GTH offre également des modules aux utilisateurs sur la façon d'explorer les marchés, d'évaluer les besoins, de naviguer dans les procédures et d'identifier les partenaires (Global Trade Helpdesk, 2021b).

La déclaration (OMC, 2020f, annexe 2), qui n'a fait l'objet que d'une refonte/révision mineure par rapport à la décision de février 2020 sur l'accès à l'information et le GTH (OMC, 2020e), encourage les membres de l'OMC à transmettre volontairement des informations au moyen d'un questionnaire simplifié au Secrétariat de l'OMC ou à l'ITC, afin de fournir au GTH des informations exactes actualisées. Il faudra que cela soit réalisé dans l'année suivant l'adoption de la déclaration, puis tous les deux ans par la suite. Les membres sont invités à prendre des mesures dans les organes pertinents de l'OMC afin de renforcer leurs actions de transparence et de s'assurer que le GTH fonctionne à son plein potentiel. La déclaration appelle également à une assistance technique pour les pays en développement membres et les PMA qui éprouvent des

difficultés à soumettre les informations requises. Enfin, la déclaration prévoit une évaluation de la mise en service opérationnelle du GTH en fonction des enseignements tirés de sa mise en œuvre.

### 3.3 Facilitation des échanges et MPME

Les procédures douanières lourdes constituent un défi crucial pour les MPME, comme le souligne déjà l'édition 2016 du *Rapport sur le commerce mondial 2016* de l'OMC. La bureaucratie et les formalités administratives peuvent occasionner des retards importants lors du transport transfrontières des marchandises. Les mesures de facilitation des échanges et la simplification, la modernisation et l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation sont devenues des questions cruciales pour le système commercial mondial, en particulier pour le développement des MPME (OMC, 2021b). Tenant compte de cette situation, de nombreuses parties prenantes au commerce soutiennent qu'il est essentiel d'inclure les MPME dans les consultations concernant la conception de mesures de facilitation des échanges aux niveaux national, régional et multilatéral (y compris à l'OMC).

Dans la déclaration de décembre 2020, le GTI sur les MPME demande aux membres de l'OMC de mettre pleinement en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, conformément aux engagements de catégorie qu'ils ont notifiés à l'organisation, y compris les mesures de transparence (OMC, 2020f). L'AFE est le plus récent accord multilatéral de l'OMC. Les pays en développement et les PMA membres peuvent notifier les engagements qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre dès leur entrée en vigueur, mais aussi ceux qui nécessiteront un délai supplémentaire, un soutien au renforcement des capacités et une assistance technique (OMC, 2020f, Annexe 3).

La déclaration du GTI sur les MPME (OMC, 2020f, Annexe 3) va un peu plus loin que le projet de texte de février 2020 sur la facilitation des échanges (OMC, 2020j) en « reconnaissant l'importance des solutions numériques en vue d'accélérer le traitement et de s'assurer que le commerce est aussi harmonieux que possible ». Le GTI demande aux membres d'appuyer la mise en œuvre de l'AFE et d'accélérer la numérisation des MPME. Des ajouts substantiels et de nouveaux textes ont été introduits par les membres entre février et décembre 2020, portant sur la façon de consulter les MPME et de veiller à ce que les mesures de facilitation des échanges à plusieurs niveaux d'élaboration de politiques soient rédigées et mises en œuvre sur un mode convivial pour les MPME.

Plus précisément, la recommandation du GTI invite les membres de l'OMC, le Secrétariat et les organisations donatrices à collaborer à la conception et à l'exécution du renforcement des capacités et de l'assistance technique destinés aux MPME en vue d'une mise en œuvre plus cohérente et complète de l'AFE dans les pays en développement et les PMA. Le GTI encourage également les membres de l'OMC à partager leurs expériences de mise en œuvre de l'AFE au sein du Comité de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui est l'une des fonctions de cette institution, ainsi qu'à intégrer les intérêts et les expériences des MPME dans ces discussions. À leur tour, les membres de l'OMC peuvent identifier et promouvoir des pratiques exemplaires

pour la mise en œuvre de l'accord visant à répondre aux besoins des MPME. La recommandation encourage également d'identifier des possibilités additionnelles de facilitation des échanges et de promouvoir les meilleures pratiques, y compris « l'adoption de solutions numériques pouvant soutenir la circulation des marchandises à travers les frontières » (OMC, 2020f, Annexe 3).

### **3.4 Inclusion des MPME dans l'élaboration de la réglementation dans le domaine du commerce**

L'adaptation aux changements réglementaires peut s'avérer particulièrement contraignante pour les MPME, en particulier si elles ne sont pas au courant du calendrier et de l'ampleur de ces changements et de ce qu'ils signifient dans la pratique. À cet égard, les membres du GTI ont pris en considération la nécessité d'alléger autant que possible les difficultés potentielles qui pourraient se présenter, par exemple en évaluant l'impact des nouvelles règles sur les MPME et en leur donnant la possibilité de les commenter et de s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires. À cet égard, la recommandation encourage les membres de l'OMC à tenir compte des besoins particuliers des MPME lorsqu'ils entreprennent l'élaboration de règlements nationaux (OMC, 2020f, Annexe 4).

Par rapport au projet de recommandation de février 2020 visant à promouvoir l'inclusion des MPME dans l'élaboration des réglementations dans le domaine du commerce (OMC, 2020i), la recommandation révisée approuvée en décembre comporte peu de changements (OMC, 2020f, Annexe 4). La recommandation fournit une liste non exhaustive des éléments des procédures réglementaires nationales qui seraient avantageux pour les MPME à cet égard. En bref, ces recommandations sont les suivantes (OMC, 2020f, annexe 4) :

- a) l'engagement des MPME tout au long du processus d'élaboration des réglementations nationales
- b) la publication des projets de règlements avant leur adoption
- c) l'évaluation des répercussions des nouvelles mesures réglementaires éventuelles sur les MPME
- d) la disposition d'un délai raisonnable pour commenter les projets
- e) la publication rapide des règlements adoptés
- f) l'examen rétrospectif des règlements adoptés
- g) la mise à la disposition du public des documents sous forme électronique et en assurer le libre accès.

La version finale de la recommandation apporte une dimension supplémentaire au partage d'expériences entre les membres à travers l'examen de moyens pratiques permettant aux MPME de participer à l'élaboration de règlements nationaux sur les questions visées par les accords de l'OMC. Le but visé serait de faire en sorte que ces règlements soient moins contraignants à

mettre en œuvre dans la pratique. Cette initiative pourrait impliquer l'utilisation de programmes de formation et de renforcement des capacités permettant aux MPME de mieux comprendre ces questions (OMC, 2020f, Annexe 4).

### 3.5 Les MPME et la base de données intégrée de l'OMC

Les MPME, en particulier dans les pays en développement et les PMA, ont insuffisamment accès à des informations fiables, rapides et officielles sur l'accès aux marchés, y compris les droits de douane et autres taxes à payer, ce qui réduit considérablement leurs perspectives commerciales. À cet égard, la Base de données intégrée de l'OMC (BDI), bien qu'il s'agisse d'un instrument utile de surveillance du commerce fournissant des informations sur les droits de douane et d'autres renseignements liés au commerce, ne reflète pas toujours les derniers changements apportés aux droits de douane et aux autres taxes. Cela signifie que les MPME ne sont toujours pas au courant de ces coûts avant qu'elles n'essaient de s'engager dans une offensive commerciale. Une décision prise en 2019 par le Comité de l'OMC sur l'accès aux marchés (OMC, 2019a) traite des modalités et du fonctionnement de cette base de données en demandant aux membres de fournir des données sur une base annuelle, en tenant compte des changements technologiques destinés à simplifier la préparation des notifications concernant les domaines suivants :

- Les droits de douane sur les importations selon la clause de la nation la plus favorisée appliqués au niveau de la nomenclature nationale du tarif douanier.
- Les statistiques sur les importations dans la même nomenclature nationale du tarif douanier .
- Le cas échéant, les données exigées par le mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels, les droits de douane préférentiels non réciproques appliqués ainsi que les statistiques sur les importations et les droits de douane préférentiels connexes utilisés dans le cadre des accords commerciaux régionaux.
- Les autres droits de douane appliqués, autres que ceux de la nation la plus favorisée, par exemple les droits de douane appliqués aux importations en provenance de pays non membres de l'OMC.
- Les équivalents ad valorem (EAV) des droits non ad valorem (NAV).
- Les taxes internes et autres droits et redevances appliqués au niveau de la ligne tarifaire.
- Les importations ou une proportion des importations (en valeur et en volume) dans le cadre de contingents tarifaires<sup>5</sup>.

Considérant la BDI comme « la source officielle de renseignements sur les droits de douane et d'autres renseignements liés au commerce », le GTI sur les MPME appuie la mise en œuvre complète de la décision de 2019 par tous les membres de l'OMC ainsi qu'une BDI à jour et complète (OMC, 2020f, annexe 4).

---

<sup>5</sup> Adapté de l'OMC, n.d.

Avec quelques remaniements du libellé, par rapport au projet de recommandation de janvier 2020 visant à promouvoir la mise en œuvre de la décision sur la BDI nouvellement adoptée (OMC, 2020k), la dernière recommandation (OMC, 2020f, Annexe 5) met en évidence, dans la décision actualisée, un paragraphe ouvrant une disposition qui permet aux membres de fournir volontairement des informations supplémentaires sur les droits de douane et les échanges commerciaux. Plusieurs membres fournissaient auparavant des informations sur les droits de douane préférentiels et les statistiques sur les importations dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. La recommandation mentionne également un paragraphe supplémentaire comme moyen possible d'alléger le fardeau imposé aux membres en ce qui concerne leurs présentations des données annuelles sur les droits de douane et le commerce. Le nouveau paragraphe et la décision actualisée permettent aux membres de convenir volontairement avec le Secrétariat de l'OMC d'une transmission automatique des données (OMC, 2020f, Annexe 5).

### **3.6 Aspects liés au commerce de l'accès des MPME aux financements et aux paiements transfrontières**

L'une des principales contraintes à l'intégration des MPME dans le commerce international est l'accès au financement, y compris le financement du commerce, ainsi que les difficultés liées aux paiements transfrontières. Les limitations des taux de pénétration des banques et des possibilités de financement du commerce offertes par les opérateurs traditionnels aux MPME se traduisent pour ces dernières par de lourdes contraintes affectant leur participation au commerce mondial et leurs perspectives de développement. Bien que ces difficultés soient réelles, il existe diverses possibilités, y compris l'identificateur d'entité juridique (LEI)<sup>6</sup> et d'autres instruments numériques, permettant de faciliter le financement du commerce et les paiements transfrontières pour les MPME.

Les membres du GTI ont sensiblement remanié le projet de déclaration de février 2020 sur l'accès au financement du commerce pour les MPME avec une nouvelle référence aux LEI (OMC, 2020g) pour en arriver à la déclaration de décembre 2020 (OMC, 2020h, Annexe 6). En premier lieu, la déclaration adopte un champ d'application élargi au regard des difficultés financières auxquelles sont confrontées les MPME, en tenant compte de l'accès au financement du commerce et aux paiements transfrontières. Elle reconnaît également que la pandémie de COVID-19 a aggravé ces difficultés, en particulier dans les pays en développement et les PMA. La déclaration appelle les membres de l'OMC à coordonner leurs efforts avec les organes pertinents de l'OMC et les institutions multilatérales afin d'identifier des mesures concrètes susceptibles de lever les obstacles auxquels les MPME sont confrontées pour accéder au

---

<sup>6</sup> Selon la Global Legal Entity Identifier Foundation (2021) : « Le LEI est un code alphanumérique de 20 caractères basé sur la norme ISO 17442 développée par l'Organisation internationale de normalisation. Il se connecte aux informations de référence clés qui permettent une identification claire et unique des entités juridiques participant aux transactions financières. Chaque LEI contient des informations sur la structure de propriété d'une entité et répond ainsi aux questions visant à déterminer l'identité des propriétaires (« qui est qui ») et leurs affiliations (« qui détient qui »).

financement, et également à faciliter la diffusion internationale en échangeant des informations sur les meilleures pratiques et sur l'assistance technique, ainsi que par le renforcement des capacités (OMC, 2020h, Annexe 6).

La mise en œuvre complète de la déclaration semble reposer sur l'échange d'informations entre les membres sur la meilleure façon d'aider les gouvernements des pays en développement et des PMA, les MPME et d'autres acteurs concernés. La déclaration salue les initiatives internationales visant à faciliter l'adoption d'un système d'identification juridique mondial pour les entreprises, tel que le LEI mondial. Elle exhorte également le Secrétariat de l'OMC à inviter les organisations internationales pertinentes à s'associer à l'organisation de rencontres visant à donner des informations sur les aspects liés au commerce de l'accès des MPME au financement du commerce et aux paiements transfrontières. Les membres de l'OMC sont encouragés à coopérer dans de telles initiatives, en gardant à l'esprit les aspects du relèvement après la COVID-19 (OMC, 2020h, Annexe 6).

## 4.0 Plan de travail futur

Le GTI a annoncé le programme suivant de réunions au cours des prochains mois pour faire progresser ses travaux en vue d'obtenir des résultats possibles à la CM12 de l'OMC en 2021.

- 18 février 2021
- 4 mai 2021
- 24 juin 2021
- 25 juin 2021 (Journée des MPME)
- 28 juillet 2021
- 12 octobre 2021
- 30 novembre 2021
- 7 décembre 2021

Le GTI a également examiné quels sujets pourraient constituer un plan de travail futur, qui est présenté en quatre catégories (OMC, 2020d). Les membres décideront des questions sur lesquelles ils poursuivront leurs travaux et dans quel ordre. Ces questions sont les suivantes (OMC, 2020d) :

### **a) La plateforme Internet MSME, qui sera officiellement appelée « Trade4MSMEs »**

La plateforme Internet Trade4MSMEs, visant à simplifier l'accès à l'information et les outils en ligne, est en cours de développement. Le projet servira de ressource pour les MPME et les décideurs, leur offrant une sélection organisée de formations, d'outils en ligne, de publications de recherches, de publications gouvernementales et d'autres documents. Étant donné que bon nombre de ces ressources sont réparties sur divers sites, il est difficile pour les MPME de trouver des informations faisant autorité et fournies en temps opportun, et pour les décideurs de comprendre le champ d'application et l'ampleur de la recherche disponible. Cette plateforme Internet sera mise à jour régulièrement au fil du temps, et les utilisateurs auront l'occasion de fournir des commentaires rétroactifs garantissant que le site demeure adapté à l'objectif visé.

La plateforme comportera deux sections distinctes, facilement consultables pour les groupes d'utilisateurs des MPME et des décideurs. La section MPME identifiera et classera en catégories les informations en ligne sur le commerce déjà disponibles, les divisera en différentes sections liées aux mesures prises pour guider le commerce international, et fera en sorte que les négociants potentiels puissent avoir accès à des outils pratiques. La section des décideurs sera chargée de regrouper les MPME et les études sur le commerce en un seul emplacement en ligne et aussi d'inclure des exemples de meilleures pratiques en matière de politique commerciale. Le site Internet sera traduit dans les trois langues officielles de l'OMC afin d'en accroître l'accessibilité

(OMC, 2021a). Un groupe de travail a été créé dans le but de superviser le développement de la plateforme Trade4MSMEs, qui bénéficie du soutien financier du Trade and Investment Advocacy Fund (TAF2+) du Royaume-Uni.

## **b) Mise en œuvre des recommandations du GTI**

Les travaux à cet égard comprendront le suivi des mesures prises par le Secrétariat de l'OMC et la fonction de suivi du GTI. Le Secrétariat de l'OMC établira et tiendra à jour une base de données d'informations sur les MPME fournies par les membres de l'OMC dans leurs examens des politiques commerciales (EPC). Ces informations constitueront la base de travail des différents comités pertinents lorsqu'ils aborderont les questions de politiques concernant les MPME. Avec l'appui des organisations internationales pertinentes, le Secrétariat de l'OMC est également invité à organiser des « séances d'information sur les aspects liés au commerce de l'accès des MPME aux financements et aux paiements transfrontières » (OMC, 2020d). Ces séances pourront inclure, par exemple, les informations récentes sur le LEI mondial. L'objectif primordial est d'améliorer l'accès au financement pour les MPME.

En ce qui concerne le suivi, le GTI donnera suite à la recommandation de ses membres d'appuyer la mise en œuvre de la décision de la BDI de mai 2019. Cette recommandation prévoit que les membres fournissent « des renseignements supplémentaires à la BDI et... permettent la transmission électronique automatique de leurs données sur les droits de douane ou les importations » (OMC, 2020d). Cela facilitera la disponibilité rapide d'informations à jour et, par conséquent, apportera un niveau de certitude aux MPME souhaitant accéder aux marchés internationaux.

Le GTI suivra également l'appui de ses membres au GTH en soumettant volontairement les renseignements énoncés dans la recommandation adoptée (OMC, 2020h, Annexe 2). Ce travail vise à améliorer pour les MPME l'accès à l'information leur permettant de mieux s'intégrer dans le système du commerce multilatéral.

## **c) Autres mesures de suivi et sujets à explorer davantage**

Le GTI a identifié les mesures de suivi et les sujets invitant à un examen approfondi : la facilitation des échanges, l'élaboration de règlements nationaux et l'accès aux financements et aux paiements transfrontières.

En ce qui concerne la facilitation des échanges, il est demandé aux membres de partager leurs expériences sur « la façon dont les intérêts des MPME sont pris en compte » (OMC, 2020d). À cette fin, les membres de l'OMC, le Secrétariat et les organisations donatrices sont invités à apporter aux MPME le soutien et l'assistance technique au renforcement des capacités dont elles ont besoin pour les questions liées à la mise en œuvre de l'AFE. Le GTI assurera également un suivi visant à identifier des possibilités supplémentaires de facilitation des échanges, y compris



l'adoption de solutions numériques permettant d'accélérer les procédures douanières (OMC, 2020h, Annexe 3).

Un autre sujet qui fera l'objet d'un suivi est l'élaboration des réglementations nationales, dans le cadre desquelles les membres devront échanger des informations sur leurs expériences respectives en matière de participation des MPME au processus de réforme et d'élaboration de la réglementation nationale. Par cette initiative, les membres veilleraient à ce que ces réglementations tiennent compte des besoins et intérêts des MPME.

Les membres poursuivraient également leurs travaux en s'appuyant sur l'invitation à échanger des meilleures pratiques et des renseignements « sur l'assistance technique concernant les aspects liés au commerce de l'accès des MPME aux financements et aux paiements transfrontières » (OMC, 2020d).

#### **d) Sujets suggérés pour les travaux futurs du GTI**

Les membres du GTI et d'autres intervenants ont proposé un large éventail de sujets pour les travaux futurs, y compris la numérisation, les droits de douane dans le contexte du commerce électronique, la facilitation des échanges, les accords commerciaux régionaux et le traitement préférentiel, le soutien à l'exportation, le renforcement des capacités et les possibilités de réseautage, la propriété intellectuelle et les mesures de relèvement après la COVID-19 pour les MPME (OMC, 2020d).

En ce qui concerne la numérisation, certaines des questions à examiner à l'avenir sont les suivantes (OMC, 2020d) :

- Explorer le soutien au développement des compétences liées au numérique, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et les MPME en milieu rural, que le Mexique a proposé.
- Adopter des politiques qui amélioreront la compétitivité des MPME grâce à la transformation numérique et à l'utilisation de nouvelles technologies. Cela a été proposé par le G20 et nécessitera la mise en place de systèmes éducatifs appropriés, d'instruments adéquats de soutien des politiques d'innovation et d'incitations à l'innovation (OMC, 2020a).
- L'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables afin de fournir une base juridique pour la reconnaissance des documents électroniques transférables, réduisant ainsi les coûts commerciaux pour les MPME (OMC, 2020m).
- Aider les MPME à adopter les technologies numériques, ce qui améliorera leur capacité de transactions par voie électronique, comme certains acteurs du secteur privé l'ont proposé.

- Sensibiliser davantage les MPME aux problèmes de cybersécurité et leur fournir les outils nécessaires pour les aider à améliorer leur préparation aux risques cybernétiques. Certains chiffres estiment le pourcentage des MPME touchées par les cyberattaques à 60 % (cette proposition a été faite lors d'un webinaire et est décrite plus en détail dans INF/MSME/W/20) (OMC, 2019c)<sup>7</sup>.

Les idées mises en avant pour les travaux futurs sur les droits de douane dans le contexte du commerce électronique invitent à explorer les pratiques *de minimis* et leurs impacts sur les MPME. Les pratiques *de minimis*, qui représentent la valeur ou la quantité de marchandises en deçà desquelles aucune taxe ou aucun droit à l'importation n'est perçu, peuvent avoir une incidence importante sur les coûts commerciaux des MPME. Plusieurs accords internationaux prévoient de tels seuils comme moyen de faciliter le commerce pour les MPME. Les membres du GTI étudient la possibilité d'établir un seuil mondial *de minimis* (OMC, 2020d).

Les procédures douanières sont un autre domaine dans lequel le GTI envisagera de poursuivre les travaux, tel que la nécessité d'une simplification des codes de marchandises permettant de réduire le besoin de douaniers, car ces codes constituent un obstacle pour les MPME dans de nombreux pays (OMC, 2020d).

En ce qui concerne les accords commerciaux régionaux et le traitement préférentiel, il est suggéré d'explorer les dispositions relatives aux MPME dans de tels arrangements et d'échanger des expériences et des pratiques exemplaires pertinentes. Ce travail pourrait également alléger le fardeau imposé aux petites entreprises par les règles portant sur l'origine et les exigences connexes (OMC, 2020d).

En ce qui concerne la COVID-19, il est suggéré au GTI d'examiner la façon dont les intérêts des MPME peuvent être pris en compte dans les mesures de reprise économique ainsi que la manière de faire en sorte que les situations des MPME soient mieux prises en compte dans les crises futures potentielles. Cela impliquera le recensement et l'analyse des mesures de soutien liées aux MPME, ce qui servira de référence pour identifier les bonnes pratiques.

Les droits de propriété intellectuelle sont un autre domaine de travail possible, qui pourrait comprendre l'examen de la façon dont ces droits peuvent être efficacement exploités pour aider les MPME dans le commerce mondial.

D'autres domaines de travail futurs suggérés dans le GTI sont « l'échange de bonnes pratiques sur la collecte de statistiques commerciales » afin de mieux comprendre le rôle des MPME dans les chaînes de valeur mondiales. L'objectif est de trouver de meilleures politiques permettant d'améliorer l'intégration des MPME dans le commerce international (OMC, 2020d).

Se tournant vers l'avenir, lors de sa première réunion de l'année tenue le 18 février 2021, le GTI a commencé ses réflexions sur la façon de mettre en œuvre l'ensemble de déclarations et

---

<sup>7</sup> Comme l'a observé Jennifer Brant, directrice du Cyber Readiness Institute, le 27 mars 2019 – rapporté dans INF/MSME/W/29 (OMC, 2020d).

de recommandations convenu en décembre 2020 et sur les nouvelles questions que le groupe souhaiterait aborder au cours de l'année à venir. Le Mexique a fait le point sur les travaux en cours pour établir la plateforme Trade4MSMEs, et le Canada a expliqué comment sa stratégie nationale de cybersécurité aide les MPME à atténuer les risques liés à la cybersécurité. En outre, la Global Express Association a présenté un exposé sur la façon dont la simplification et l'automatisation des expéditions de faible valeur peuvent faciliter le commerce effectué par les petites entreprises et rendre plus efficace la perception des recettes par les gouvernements. Entre-temps, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a fait le point sur son projet portant sur les services intégrés pour les MPME dans le commerce international. L'Organisation de coopération et de développement économiques a également communiqué des informations portant sur son travail sur les MPME.

Le Coordinateur du GTI, l'ambassadeur de l'Uruguay José Luis Cancela, a confirmé que le Koweït et la Thaïlande avaient approuvé le paquet de décembre pour un total de 94 parrains.

## Références

- Banque mondiale. (non daté). *Map of SME-support measures in response to COVID-19*. <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2020/04/14/map-of-sme-support-measures-in-response-to-covid-19>
- Centre du commerce international. (2020). *SME competitiveness outlook 2020: COVID-19 : The great lockdown and its impact on small business*. <https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/ITCSMECO-2020.pdf>.
- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. (2020). *Assessment of the impact of COVID-19 on MSMEs, and especially women-led MSMEs in Viet Nam*. [https://www.unescap.org/sites/default/d8files/2020-09/ESCAP\\_VietNam\\_MSMEs\\_and\\_COVID-19.pdf](https://www.unescap.org/sites/default/d8files/2020-09/ESCAP_VietNam_MSMEs_and_COVID-19.pdf)
- Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) (mai 2020). *Webinaire : Exploring the impact of the COVID-19 pandemic on micro, small and medium enterprises*. Division des objectifs de développement durable. [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26215Concept\\_note\\_and\\_programme.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26215Concept_note_and_programme.pdf).
- Elms, D. (2020). *Supporting the small in a pandemic*. Asian Trade Centre. <http://asiantradecentre.org/talkingtrade/supporting-the-small-in-a-pandemic>.
- FinMark Trust. (non daté). *COVID-19 tracking survey*. [www.covid19tracker.africa](http://www.covid19tracker.africa)
- Gender, Social Inclusion and Trade Working Group. (non daté). *About the GST-WG*. <https://www.genderandtrade.com/about-gst-wg>
- Global Legal Entity Identifier Foundation. (2021). *About LEI*. <https://www.gleif.org/en/about-lei/introducing-the-legal-entity-identifier-lei>
- Global Trade Helpdesk. (2021a). *À propos : Outils intégrés*. <https://globaltradehelpdesk.org/fr/about/integrated-tools>
- Global Trade Helpdesk. (2021b). *À propos : Nos modules – Identifier les partenaires*. <https://globaltradehelpdesk.org/fr/about/our-modules/identify-partners>
- Global Trade Helpdesk. (2021c). *À propos : L'initiative*. <https://globaltradehelpdesk.org/fr/about/the-initiative>
- Integrity Action. (2021). *Gender Equality and Social Inclusion Strategy (GESI) Version 2: 2016– 2021*. <https://integrityaction.org/media/4702/integrity-action-gesi-strategy-version-2.pdf>
- ITC News. (27 août 2020). *Digital marketing holds promise for tourism in Myanmar*. <https://wwstratw.intracen.org/covid19/Story/Digital-marketing-holds-promise-for-tourism-in-Myanmar/>

Micro, petites et moyennes entreprises : principaux développements et mise à jour des discussions menées par le Groupe de travail informel avec les membres de l'Organisation mondiale du commerce

- Karr, J., Loh, K. et Wirjo, A. (2020). *Supporting MSMEs' digitalization amid COVID-19*. *Coopération économique Asie-Pacifique*. <https://www.apec.org/Publications/2020/07/Supporting-MSMEs-Digitalization-Amid-COVID-19>
- Leal Campos, S., Baliño, S., & Bartel, C. (2020) *Joint Statement on Micro, Small, and Medium-Sized Enterprises: History and latest developments in the Informal Working Group*. <https://www.iisd.org/publications/joint-statement-micro-small-and-medium-sized-enterprises-history-and-latest?q=library/joint-statement-micro-small-and-medium-sized-enterprises>
- Ncube, C. N. (2020). *The impact of COVID-19 on MSMEs in developing countries*. CUTS International Geneva. [http://www.cuts-geneva.org/pdf/KP2020-RRN-MSMEs\\_and\\_Covid-19.pdf](http://www.cuts-geneva.org/pdf/KP2020-RRN-MSMEs_and_Covid-19.pdf)
- ONU Femmes. (2020). *Impact of COVID-19 on women-led MSMEs in Palestine*. <https://arabstates.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/impact-of-covid-19-on-women-led-msmes-in-palestine>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (15 juillet 2020) *Coronavirus (COVID-19): SME policy responses*. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/coronavirus-covid-19-sme-policy-responses-04440101/>
- Organisation mondiale du commerce (10 février 2020fg). *Groupe de travail informel sur les MPME : Projet de déclaration sur l'accès au financement du commerce des MPME (INF/MSME/W/25)*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W25.pdf>
- Organisation mondiale du commerce (11 décembre 2020n). *Adoption d'un ensemble de déclarations et recommandations visant à aider les petites entreprises à s'engager dans le commerce mondial*. [https://www.wto.org/french/news\\_f/news20\\_f/msmes\\_11dec20\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/msmes_11dec20_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce (12 novembre 2019b). *Groupe de travail informel sur les MPME : les MPME et la cybersécurité (INF/MSME/W/20)*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W20.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce (18 décembre 2020l). *Groupe de travail informel sur les MPME : MSME Open-ended Meeting of 11 December 2020 Summary of discussions (INF/MSME/R/22)*. <https://web.wtocenter.org.tw/DownFile.aspx?pid=349569&fileNo=0>
- Organisation mondiale du commerce (18 juin 2020m). *Groupe de travail informel sur les MPME : Séminaire en ligne du 18 juin 2020 sur les MPME et le commerce sans papier (INF/MSME/R/15)*. [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=264670,264671,264541,264532,264416,264359,264256,264205,264192,263924&CurrentCatalogueIdIndex=1&FullTextHash=&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=False&HasSpanishRecord](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=264670,264671,264541,264532,264416,264359,264256,264205,264192,263924&CurrentCatalogueIdIndex=1&FullTextHash=&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=False&HasSpanishRecord)

- Organisation mondiale du commerce (1er février 2021a). *Groupe de travail informel sur les MPME : TRADE4MSMES Renseignements actualisés* (INF/MSME/W/30). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W30.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce (2016). *Rapport sur le commerce mondial 2016 : Égaliser les conditions du commerce pour les PME*. [https://www.wto.org/french/res\\_f/booksp\\_f/world\\_trade\\_report16\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/world_trade_report16_f.pdf)
- Organisation mondiale du commerce (2017a). *La Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce énonce des mesures en faveur de l'autonomisation des femmes*. [https://www.wto.org/french/news\\_f/news17\\_f/mc11\\_12dec17\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news17_f/mc11_12dec17_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce (2017b). *Déclaration ministérielle conjointe : Déclaration sur l'établissement d'un programme de travail informel de l'OMC pour les MPME* (WT/MIN(17)/58). [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=E&CatalogueIdList=241096,240868&CurrentCatalogueIdIndex=1&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=E&CatalogueIdList=241096,240868&CurrentCatalogueIdIndex=1&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True)
- Organisation mondiale du commerce (2020b). *Helping MSMEs navigate the COVID-19 crisis*. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/2e95e9bf-en.pdf?expires=1616687387&id=id&accname=guest&checksum=6B7F679406A4646C41E705AC278BFB37>
- Organisation mondiale du commerce (2021b). *Facilitation des échanges*. [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tradfa\\_f/tradfa\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/tradfa_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce (25 novembre 2020c). *Groupe de travail informel sur les MPME : projet de rapport annuel 2020* (INF/MSME/W/28/Rev.1). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W28R1.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce (26 novembre 2020d). *Groupe de travail informel sur les MPME : Synthèse des sujets et actions possibles pour les travaux futurs du groupe de travail informel sur les MPME* (Inf/MSME/W/29). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W29.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce (28 janvier 2020k). *Groupe de travail informel sur les MPME : Projet de recommandation sur les MPME et la base de données intégrée de l'OMC, Communication du Canada – Révision* (INF/MSME/W/23/Rev.1). [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=260736&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=260736&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True)
- Organisation mondiale du commerce (29 septembre 2020a). *Réunion ministérielle du G20 sur le commerce et l'investissement : Communiqué* (WT/GC/221). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/GC/221.pdf&Open=True>

Micro, petites et moyennes entreprises : principaux développements et mise à jour des discussions menées par le Groupe de travail informel avec les membres de l'Organisation mondiale du commerce

Organisation mondiale du commerce (3 juin 2019a). *Modalités et fonctionnement de la base de données intégrée (BDI)* (G/MA/367). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/G/MA/367.pdf>

Organisation mondiale du commerce (4 décembre 2020f). *Groupe de travail informel sur les MPME : Déclaration sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)* (INF/MSME/4). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/4.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce (5 février 2020e). *Groupe de travail informel sur les MPME : Décision sur l'accès à l'information - Communication de la Suisse* (INF/MSME/W/11/Rev.2). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/MSME/W11R2.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce (6 février 2020j). *Groupe de travail informel sur les MPME : Draft [Recommandation] [Alternative: Déclaration] on [Trade Facilitation Agreement provisions from MSMEs' perspective] [Alternative: The Implementation of the Trade Facilitation Agreement from MSMEs' Perspective]* (INF/MSME/W/14/Rev.2). <https://web.wtocommerce.org/DownFile.aspx?pid=335904&fileNo=0>

Organisation mondiale du commerce (9 novembre 2020h). *Groupe de travail informel sur les MPME : Projet de déclaration sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)* (INF/MSME/3). [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=268210&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=False&HasSpanishRecord=False](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=268210&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=False&HasSpanishRecord=False)

Organisation mondiale du commerce (février 2020i). *Groupe de travail informel sur les MPME : Projet de recommandation ministérielle: promouvoir l'inclusion des MPME dans l'élaboration des règles dans le domaine du commerce, Communication présentée par le Canada, la Fédération de Russie et l'Uruguay – Révision* (INF/MSME/W/22/Rev.2). [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=261069&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=F&CatalogueIdList=261069&CurrentCatalogueIdIndex=0&FullTextHash=371857150&HasEnglishRecord=True&HasFrenchRecord=True&HasSpanishRecord=True)

Organisation mondiale du commerce (WTO). (non daté). *Base de données intégrée*. [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tariffs\\_f/idb\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tariffs_f/idb_f.htm)

Pacte mondial des Nations Unies. (26 mai 2020). *Helping SMEs survive COVID-19*. <https://www.unglobalcompact.org/take-action/events/1774-helping-small-businesses-survive-covid-19>

Papinen, S. (30 juin 2020). *Facebook Future of Business COVID-19 Survey: Wave 1 data 28th – 31st May for ~26,000 business owners & managers* [Présentation PowerPoint]. Présentée au webinaire Wetalks. [https://we-fi.org/wp-content/uploads/2020/07/WeFi\\_WetalksWebinar\\_SreelakshmiPapineni\\_06292020.pdf](https://we-fi.org/wp-content/uploads/2020/07/WeFi_WetalksWebinar_SreelakshmiPapineni_06292020.pdf)

- Shah, A. (12 août 2020). *Lao People's Democratic Republic COVID-19 business impact survey results for inclusive recovery*. Centre du commerce international. <https://www.intracen.org/covid19/Blog-Lao-Peoples-Democratic-Republic-COVID-19-Business-Impact-Survey-results-for-inclusive-recovery/>
- Tembo, D. (2020). *Op-Ed: The effects of the Covid-19 pandemic on small businesses and global value chains*. Centre du commerce international. <https://www.intracen.org/news/Op-ed-The-effects-of-the-Covid-19-pandemic-on-small-businesses-and-global-value-chains/>.
- The Daily Star. (18 février 2021). *Women entrepreneurs need special financial support: experts*. <https://www.thedailystar.net/business/news/women-entrepreneurs-need-special-financial-support-experts-2046865>
- Walsgard, J. C. (1er août 2017). *Companies with women at the helm bring higher returns, study says*. *Toronto Star*. <https://www.thestar.com/business/2017/08/01/companies-with-women-at-the-helm-bring-higher-returns-study-says.html>
- Women Entrepreneurs Financial Initiative (We-Fi). (2020). *Research and data on the economic impact of COVID19 on women led SMEs* [Video]. <https://we-fi.org/research-and-data-on-the-impact-of-the-coronavirus-on-women-led-smes/>
- Zeidy, I. A. (2020). *Economic impact of COVID-19 on micro, small and medium enterprises (MSMEs) in Africa and policy options for mitigation*. Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). <https://www.tralac.org/documents/resources/covid-19/regional/4049-economic-impact-of-covid-19-on-msmes-in-africa-and-policy-options-for-mitigation-comesa-special-report-august-2020/file.html>



**©2021 The International Institute for Sustainable Development  
and CUTS International, Geneva**

Publié par l'Institut international du développement durable.